ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DECEMBRE 2026

Élection du Conseil d'administration (CA)

Le CA (Conseil d'Administration) est une instance de gouvernance décisionnelle, dans laquelle les représentants du personnel sont minoritaires pour les votes.
Ne pas confondre avec le CSA, Comité Social d'Administration d'établissement, instance interne et consultative de dialogue social, où ne votent que les représentants du personnel.

L'ANCT est un Établissement Public, à ce titre elle dispose d'une « certaine » autonomie administrative et financière, avec un Conseil d'Administration (CA). Il réunit des représentants de l'État, des élus locaux, des parlementaires, des partenaires sociaux, ainsi que des experts et des membres de la Caisse des Dépôts.
Ce conseil est composé de 33 membres ; vos représentants du personnel n'ont que 2 voix au sein du CA.

Le CA délibère sur les budgets, le compte financier, le programme et le rapport d'activité, les orientations stratégiques, les conventions, l'attribution des marchés importants…

Au cours des quatre années écoulées, vos élus CFDT ont siégé au Conseil d'Administration, sans position dogmatique, conscients des limites de leur mandat, mais avec la volonté de porter la voix de leurs collègues, pour défendre les missions, les moyens financiers et humains de l'ANCT.

Vos élus CFDT ont adapté leurs votes en fonction des enjeux, sachant très bien que leur poids reste minoritaire, du fait de la construction de la composition du CA.
Cependant, ils ont participé à tous les travaux et ont su aussi proposer des amendements pour tenter d'infléchir les décisions (Contrat d'objectifs et de missions, Feuille de route…).

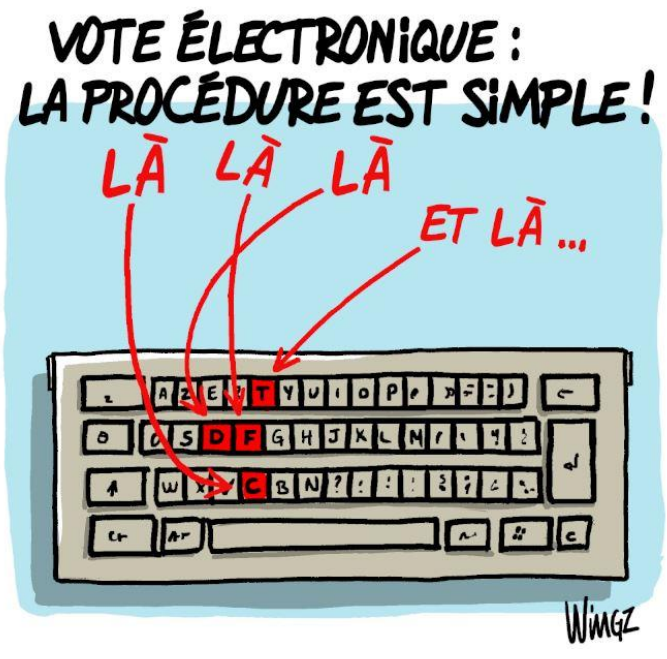

La CFDT de l'ANCT revendique (depuis la création de l'ANCT) **:**

- D'avoir un Conseil d'administration qui ne soit pas qu'une chambre d'enregistrement.
- Que le Conseil d'administration ait une pleine connaissance des actions et missions des équipes par des rencontres.
- Que les votes du CA soit exécutés.
- Que le Conseil d'administration soit interpellé autant sur les personnels et leurs conditions de travail que sur les dépenses de l'Agence.
- Que le Conseil d'administration s'empare du sujet de l'IA.

Pourquoi voter CFDT ?
S'engager pour chacun, agir pour tous

Nos priorités :

- **Vivre dignement de son travail**
- **Travailler sans s'épuiser**
- **Retrouver le sens des missions**
- **Revendiquer des améliorations qui bénéficient à tous les agents**
- **Dialoguer constamment avec l'administration, être force de propositions**

Les représentants du personnel auront à cœur de faire appliquer les décisions du CA, en particulier ce qui a trait aux personnels – à titre d'exemple, l'accord sur l'égalité femmes-hommes voté et non appliqué. De même, la CFDT réaffirme que le CA doit continuer à porter haut et fort la nécessité du maintien des missions de l'Agence, régulièrement menacée de fusion ou de fermeture.

La CFDT demande le maintien des moyens humains et financiers de l'ANCT ; elle réclame aussi l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la précarité des CDD !

<u>Nos candidats :</u>

1.	Luc Faraldi	Direction déléguée Appui opérationnel et stratégique
2.	Joëlle Martichoux	Direction déléguée Politique de la ville
3.	Farid Daï	Direction déléguée Politique de la ville
4.	Nadine Gros	Direction déléguée Politique de la ville



DES METIERS RECONNUS, DES MISSIONS PRESERVEES, DES PERSONNELS RESPECTES : DONNONS-NOUS LES MOYENS DE PESER SUR LES DECISIONS !